

Assemblée générale extraordinaire de l'AMÉBES

17 janvier 2017

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'animation et du secrétariat d'assemblée;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 septembre 2016;
5. Politique linguistique;
6. Divers;
7. Fermeture.

1. Ouverture de l'assemblée;

Dument proposée

1.1 Que l'ouverture de l'assemblée générale se fasse à 12h49

Dument appuyée

Proposition adoptée à l'unanimité

2. Adoption de l'animation et du secrétariat d'assemblée;

2.1 Qu'Alexandra Bolduc soit en charge du secrétariat que Lina Heckenast s'occupe de l'animation.

Proposition adoptée à l'unanimité

3. Adoption de l'ordre du jour;

3.1 Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté ci-haut

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 septembre 2016;

Camille Massé propose

4.1 Que le PV de la dernière assemblée générale soit adopté tel quel

Gabrielle David appuie

Proposition adoptée à l'unanimité

5. Politique linguistique;

Marie-Lou Darveau-Turcot propose

5.1 : Considérant que le comité de programme souhaite avoir l'avis des étudiants-es du

BES pour déterminer la nouvelle politique linguistique
Considérant qu'il souhaite avoir le plus de commentaires possible
Considérant que le comité de programme souhaite travailler à partir de cette consultation
Qu'Olivier Bruchési Boucher fasse une présentation de 3 minutes sur la situation actuelle
Que l'on tienne une plénière de 30 minutes sur la nouvelle politique linguistique
Que l'on tienne un verbatim anonyme de cette plénière
Que ce verbatim ne soit pas publié et soit utilisé uniquement par le comité de programme

Proposition adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée 5.2 : Que Camille Massé tienne le verbatim

Proposition : Que l'AMÉBES exige le retrait du test diagnostique en échange de l'imposition d'un cours obligatoire de 3 crédits de grammaire française dès la première année du BAC.

Olivier Bruchési appuie

Raphaël Mathieu propose

Amendement : et que ce cours de français soit axé sur le domaine de l'enseignement

Samuel A. Letarte appuie

Proposition adoptée à l'unanimité

Catherine Cabrera-Valente propose

Amendement : Que le cours de 3 crédits ne soit pas imposé aux futur.e.s enseignant.e.s de la concentration de français

Proposition adoptée à l'unanimité

Proposition amendée : Que l'AMÉBES exige le retrait du test diagnostique en échange de l'imposition d'un cours obligatoire de 3 crédits de grammaire française axé sur le domaine de l'enseignement dès la première année du BAC et que ce cours de français ne soit pas imposé aux futur.e.s enseignant.e.s de la concentration de français

Proposition rejetée à majorité

Marie-Lou Darveau-Turcot propose

Qu'en attendant la nouvelle politique linguistique, que le DDL 6000 ne soit imposé à aucun.e étudiant.e à la suite de l'échec au test diagnostique
Que la nouvelle politique linguistique soit la suivante : - Que le diagnostic en français écrit se fasse à partir du test diagnostique et à partir du critère de langue du DDM1201.

- Qu'un échec au diagnostic de moins de 60% entraîne un cours ou des cours pour environ 3-4 crédits et qu'une place dans la grille de cheminement soit prévu pour ceux-ci.

- Qu'un cours de littérature universitaire et de communication écrite soit ajouté à la grille de cheminement de toutes les concentrations sauf en Univers Social
- Que ce cours soit dans la première année
- Qu'aucun cours ne puisse être imposé s'il n'est pas prévu dans la grille de cheminement

Camille Massé appuie

Marie-Lou Darveau-Turcot propose

La scission de la proposition

Qu'en attendant la nouvelle politique linguistique, que le DDL 6000 ne soit imposé à aucun,e étudiant.e suite à l'échec au test diagnostique Que la nouvelle politique linguistique soit la suivante : - Que le diagnostic en français écrit se fasse à partir du test diagnostique et à partir du critère de langue du DDM1201.

- Qu'un échec au diagnostic de moins de 60% entraîne un cours ou des cours pour environ 3-4 crédits et qu'une place dans la grille de cheminement soit prévu pour ceux-ci.
- Qu'un cours de littérature universitaire et de communication écrite soit ajouté à la grille de cheminement de toutes les concentrations sauf en Univers Social
- Que ce cours soit dans la première année
- Qu'aucun cours ne puisse être imposé s'il n'est pas prévu dans la grille de cheminement

Camille Massé appuie

Proposition adoptée à l'unanimité

Qu'en attendant la nouvelle politique linguistique, que le DDL 6000 ne soit imposé à aucun,e étudiant.e à la suite de l'échec au test diagnostique Que la nouvelle politique linguistique soit la suivante : - Que le diagnostic en français écrit se fasse à partir du test diagnostique et à partir du critère de langue du DDM1201.

Proposition adoptée à l'unanimité

- Qu'un échec au diagnostic de moins de 60% entraîne un cours ou des cours pour environ 3-4 crédits et qu'une place dans la grille de cheminement soit prévue pour ceux-ci.
- Qu'un cours de littérature universitaire et de communication écrite soit ajouté à la grille de cheminement de toutes les concentrations sauf en Univers Social
- Que ce cours soit dans la première année
- Qu'aucun cours ne puisse être imposé s'il n'est pas prévu dans la grille de cheminement

Camille Massé propose

Ajournement à 13h52 de l'assemblée générale jusqu'à la prochaine assemblée générale

Gabrielle David appuie

Proposition adoptée à l'unanimité

2 février 2017

Laurence Paradis propose

Que la réouverture de l'assemblée soit à 12h57

Gabrielle David appuie

Proposition adoptée à l'unanimité

Marjorie Cyr propose

Que Radostina Raycheva soit en charge du secrétariat que Stéphanie Bernier s'occupe de l'animation.

Gabrielle David appuie

Proposition adoptée à l'unanimité

Proposition rejetée à majorité

Que le comité de programme du BES (ci-après nommé CPBES) tienne compte des recommandations et de la résolution de l'AMEBES dans ses réflexions sur la nouvelle politique linguistique.

Que le CPBES fournisse aux étudiants.es tous les outils nécessaires au plein développement de la compétence professionnelle 2 du référentiel du MELS (2001), soit « Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession enseignante ».

Que le CPBES valorise la maîtrise du français de tous.les enseignants.es, peu importe la discipline enseignée, en faisant une place aux cours de communication écrite et de littérature universitaire dans la grille de cheminement.

Que ces cours de communication écrite ne concernent pas exclusivement la grammaire, mais bien toutes les tâches de communication faite par les enseignants.es (grammaire du texte, grammaire de la phrase, ...)

Que le CPBES offre des voies différenciées aux étudiants.es selon leurs difficultés et leurs besoins. Que ces voies différenciées soient essentiellement des cours de communication écrite appliquée à l'enseignement.

- Des recommandations, à titre indicatif, à la suite des résultats au diagnostic (moyenne du test diagnostique et du critère de langue du DDM1201) :
 - o < 60% : deux cours de deux crédits (hors programme)
 - o 60% < 75% : un cours de deux crédits (hors programme)
 - o > 75% : aucun cours de communication écrite supplémentaire

Que dans la grille de cheminement, une place soit faite aux cours hors programme, et ce,

pour permettre aux étudiants.es de pouvoir les suivre sans surcharger leurs trimestres.

Que ces cours hors programme soient offerts aux trois trimestres. Qu'il y ait suffisamment de groupes et de places pour accueillir les étudiants.es, surtout au trimestre d'été, lors duquel ils.elles pourront prendre de l'avance sur leur cheminement. Que ces cours soient surtout donnés les soirs et les fins de semaine pour permettre aux étudiants.es de faire de la suppléance en mai et en juin.

Que le CPBES puisse offrir les cours déjà existants au Département de didactique des langues et au Département de linguistique, soit le DDL6000, le LIN1002 et le LIN1009 (**sujet à changement**), ou crée de nouveaux cours de communication écrite adaptés aux besoins des étudiants.es.

Que le CPBES offre à tous.les étudiants.es un cours de littératie universitaire (3 cr.) à même la grille de cheminement dans la première année du baccalauréat. Que ce cours fasse une place à la méthodologie de recherche et au respect des normes APA. Que le CPBES puisse s'appuyer sur les travaux de Messier, Villeneuve-Lapointe, Guay et Lafontaine (2016).

Que le CPBES s'assure qu'il n'y ait pas de répétition entre le cours de littératie universitaire et d'autres cours, notamment celui offert aux étudiants.es de la concentration Univers social (**HIS1120**)

Que le CPBES s'assure qu'il n'y ait pas de contenu répétitif entre les cours de communication écrite hors programme et le cours de littératie universitaire.

Que le CPBES n'impose aucun autre cours aux étudiants.es qui ne sont pas prescrits par les règlements des études, soit les cours hors programme, ou par la grille de cheminement, soit le cours de littératie universitaire.

Olivier Bruchési propose
Camille Massé appuie

Proposition d'amendement : Que l'on modifie la proposition de la manière suivante :

« Des recommandations, à titre indicatif, à la suite des résultats au diagnostic (moyenne du test diagnostique et du critère de langue du DDM1201) :

- o < 60% : un cours de base de **trois** crédits (hors programme)
- o 60% < 75% : un cours intermédiaire de **trois** crédits (hors programme)
- o 75% : aucun cours de communication écrite supplémentaire »

Marjorie Cyr propose
Camille Massé appuie

Proposition de sous-amendement : Qu'on remplace « hors programme » par « intégré dans la grille de cheminement »

Marilou Darveau propose

Laura Vergnas appuie
Sous-amendement adopté à l'unanimité

Sous-amendement : Que l'on modifie « 60% < 75% : un cours intermédiaire de trois crédits (intégré dans la grille de cheminement) » par « 60% < 100% : un cours intermédiaire de trois crédits (intégré dans la grille de cheminement) et que l'on enlève la partie suivante : « 60% < 75% : un cours intermédiaire de trois crédits (hors programme) ».

Laurence Paradis-Marcoux propose
Laura Vergnas appuie
Sous-amendement adopté à l'unanimité

« Des recommandations, à titre indicatif, à la suite des résultats au diagnostic (moyenne du test diagnostique et du critère de langue du DDM1201) :

- o < 60% : un cours de base de **trois** crédits intégré au programme
- o 60% < 100% : un cours intermédiaire de **trois** crédits intégré au programme

Sous-amendement : ajouter «que ces cours ne s'appliquent pas pour les étudiant.es. de la concentration français.»

Camille Massé propose
Katherine Deschênes appuie
Adopté à l'unanimité

Sous-amendement : que l'on ajoute : «Qu'une lettre informative soit envoyée à tous-tes les futurs-res étudiants-es du BES comportant les informations mentionnées ci-haut quant au cours à prendre selon si la note est inférieure ou supérieure à 60%. Qu'un bref descriptif des cours obligatoires suite à la passation du test diagnostique soit présenté dans cette lettre informative, soit les notions que comporteront le cours de grammaire de base ainsi que le cours intermédiaire. »

Katherine Deschenes propose
Gabrielle David appuie
Adopté à l'unanimité

Sous-amendement : ajouter : que le cours de base soit préalable à l'inscription au TECFÉE

Marie-Lou Darveau-Turcot
Samuel A. Letarte
Rejeté à majorité

Sous-amendement : Ajouter «ou un échec au critère de langue du cours DDM1201»

Katherine Deschenes propose
Marjorie Cyr appuie
Adopté à l'unanimité

Des recommandations, à titre indicatif, à la suite des résultats au diagnostic (moyenne du test diagnostique et du critère de langue du DDM1201) :

o < 60% ou un échec au critère de langue du cours DDM1201 : un cours de base de trois crédits intégré au programme

o 60% < 100% : un cours intermédiaire de trois crédits intégré au programme

Que ces cours ne s'appliquent pas pour les étudiant.es. de la concentration français

Qu'une lettre informative soit envoyée à tous-tes les futurs-res étudiants-es du BES comportant les informations mentionnées ci-haut quant au cours à prendre selon si la note est inférieure ou supérieure à 60%. Qu'un bref descriptif des cours obligatoires suite à la passation du test diagnostique soit présenté dans cette lettre informative, soit les notions que comporteront le cours de grammaire de base ainsi que le cours intermédiaire.

Adopté à l'unanimité

Retour à la principale :

Que le comité de programme du BES (ci-après nommé CPBES) tienne compte des recommandations et de la résolution de l'AMEBES dans ses réflexions sur la nouvelle politique linguistique.

Que le CPBES fournisse aux étudiants.es tous les outils nécessaires au plein développement de la compétence professionnelle 2 du référentiel du MELS (2001), soit « Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession enseignante ».

Que le CPBES valorise la maîtrise du français de tous.tes les enseignants.es, peu importe la discipline enseignée, en faisant une place aux cours de communication écrite et de littérature universitaire dans la grille de cheminement.

Que ces cours de communication écrite ne concernent pas exclusivement la grammaire, mais bien toutes les tâches de communication faite par les enseignants.es (grammaire du texte, grammaire de la phrase, etc.)

Que le CPBES offre des voies différenciées aux étudiants.es selon leurs difficultés et leurs besoins. Que ces voies différenciées soient essentiellement des cours de communication écrite appliquée à l'enseignement.

Des recommandations, à titre indicatif, à la suite des résultats au diagnostic (moyenne du test diagnostique et du critère de langue du DDM1201) :

- < 60% ou un échec au critère de langue du cours DDM1201 : un cours de base de trois crédits intégré au programme
- 60% < 100% : un cours intermédiaire de trois crédits intégré au programme

Que ces cours ne s'appliquent pas pour les étudiant.es. de la concentration français

Qu'une lettre informative soit envoyée à tous-tes les futurs-res étudiants-es du BES comportant les informations mentionnées ci-haut quant au cours à prendre selon si la note est inférieure ou supérieure à 60%. Qu'un bref descriptif des cours obligatoires suite à la passation du test diagnostique soit présenté dans cette lettre informative, soit les notions que comporteront le cours de grammaire de base ainsi que le cours intermédiaire.

Que ces cours soient offerts aux trois trimestres. Qu'il y ait suffisamment de groupes et de places pour accueillir les étudiants.es, surtout au trimestre d'été, lors duquel ils.elles pourront prendre de l'avance sur leur cheminement. Que ces cours soient surtout donnés les soirs et les fins de semaine pour permettre aux étudiants.es de faire de la suppléance en mai et en juin.

Que le CPBES puisse offrir les cours déjà existants au Département de didactique des langues et au Département de linguistique, soit le DDL6000, le LIN1002 et le LIN1009, ou crée de nouveaux cours de communication écrite adaptés aux besoins des étudiants.es.

Que le CPBES offre à tous-tes les étudiants.es un cours de littératie universitaire (3 cr.) à même la grille de cheminement dans la première année du baccalauréat. Que ce cours fasse une place à la méthodologie de recherche et au respect des normes APA. Que le CPBES puisse s'appuyer sur les travaux de Messier, Villeneuve-Lapointe, Guay et Lafontaine (2016).

Que le CPBES s'assure qu'il n'y ait pas de répétition entre le cours de littératie universitaire et d'autres cours, notamment celui offert aux étudiants.es de la concentration Univers social (HIS1120).

Que le CPBES s'assure qu'il n'y ait pas de contenu répétitif entre les cours de communication écrite et le cours de littératie universitaire.

Que le CPBES n'impose aucun autre cours aux étudiants.es qui ne sont pas prescrits par les règlements des études ou par la grille de cheminement, soit le cours de littératie universitaire.

Références

Messier, G., Villeneuve-Lapointe, M., Guay, A. et Lafontaine, L. (2016). Développement des compétences en littératie universitaire : des résultats de recherche à la mise en place d'un cours de baccalauréat. (French). *Language & Literacy: A Canadian Educational E-Journal*, 18(2), 79-112.

Ministère de l'Éducation du Québec. (2001). *La formation à l'enseignement: les*

orientations, les compétences professionnelles. Québec : Gouvernement du Québec.

Adopté à l'unanimité

Proposition de plénière de 7 minutes sur la forme du test diagnostique

Marjorie Cyr propose

Katherine Deschenes appuie

- Remise en question de sa forme, delà l'implication du DDM pour avoir un portrait plus global
- Réfléchir sur sa validité
- Même test pour toute l'université?
- Correction dans un texte en général et rédaction d'un texte
- Critiques : surcorrection, n'a pas de lien avec le TECFÉE, le fait que ce soit fait sur ordinateur, moment de la passation (plus tard dans la session – après/pendant le cours d'intégration qui se déroule le weekend?)
- Questions diversifiées (rédaction inclus), poser des questions avec une seule erreur... que l'on rapproche la forme du test diagnostique de la forme du TECFÉE

Considérant que la forme actuelle du test diagnostique est problématique (passation sur ordinateur, questions qui poussent à de la surcorrection, peu de lien avec la profession enseignante, etc.);

Considérant que la passation de ce test est prévue avant même le début de la première session du baccalauréat;

Considérant que les nouveaux.elles étudiant.es ont peu de renseignements concernant ce test;

Considérant que le test ne permet pas une vérification globale de la maîtrise du français;

Considérant qu'il y a absence de lien étroit entre le test diagnostique et le TECFÉE,

Que le CPBES réfléchisse à la modification du test diagnostique pour y inclure une diversité de questions et que celles-ci aient un lien plus étroit avec le TECFÉE;

Que le CPBES exige que ce test soit manuscrit pour les étudiant.es n'ayant pas de mesures d'appui;

Que le CPBES modifie la date de passation pour que celle-ci soit au cours de la première session au baccalauréat.

Proposé par Marjorie Cyr

Appuyé par Samuel A. Letarte

Adopté à l'unanimité

6. Divers;

7. Fermeture.

Gabrielle David propose

Que l'assemblée générale se termine à 14h48

Marie-Lou Darveau-Turcot appuie

Adopté à l'unanimité